

seillé, guidé et aidé la Lockheed Aircraft Company dans la mise en adjudication de contrats à l'intention d'entreprises canadiennes, dans le cadre des travaux concernant le Lockheed L.1011; néanmoins, la compagnie d'aviation est seule responsable du choix définitif des sous-traitants canadiens et de l'adjudication des contrats. Pour l'instant, on ignore encore le nombre total et le montant des contrats. Néanmoins, on estime que la valeur initiale des principaux contrats adjugés à ce jour est voisine de 58 millions de dollars.

LES INTERVIEWS D'HOMMES POLITIQUES À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

Question n° 2702—M. Broadbent:

Suite à la réponse donnée à la question n° 1901, parties 1b) et 2b), pendant la période dont on a conservé les enregistrements ou les manuscrits, combien de membres de chaque parti politique ont été interviewés aux informations nationales a) de la radio de Radio-Canada et b) de la télévision de Radio-Canada?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: Comme le précise la réponse à la question n° 1901, la Société ne tient pas de registre permanent des interviews diffusées dans ses journaux, parlés ou télévisés. Toutefois, en dépouillant ses textes et ses bandes, la Société a pu réunir certains des renseignements demandés dans la première question. Dans le cas des réseaux anglais, il lui a été possible d'établir les chiffres au complet pour la période requise à l'époque soit pour le semestre d'octobre 1968—mars 1969; n'ayant pu le faire pour les réseaux français, elle a établi un relevé plus récent, celui des mois de mai et de juin 1969. Si les données ci-dessus répondent à la question posée, et indiquent le nom de députés interrogés, ils ne donnent pas le nombre de fois où chacun a passé à l'antenne.

Nombre de députés interviewés dans le radiojournal ou le téléjournal des réseaux de Radio-Canada

(Octobre 1968—Mars 1969)

Radio: réseau anglais		Télévision: réseau anglais	
Libéraux	76	Libéraux	32
C.P.	35	C.P.	21
N.P.D.	19	N.D.P.	11
R.C.	4	R.C.	1

(Mai et juin 1969)

Radio: réseau français		Télévision: réseau français	
Libéraux	14	Libéraux	25
C.P.	2	C.P.	5
N.P.D.	—	N.P.D.	1
R.C.	2	R.C.	6

LE PROGRAMME DE L'AUTOMOBILE

Question n° 2703—M. Broadbent:

1. Suite à la réponse donnée à la question n° 2587, quelles catégories de renseignements confidentiels les compagnies d'automobile fournissent-elles?

2. Sans dévoiler de chiffres précis, sur quels indices s'est-on fondé pour juger que la Kaiser Jeep s'était conformée aux conditions du programme en question?

3. Quelles dispositions a-t-on prises pour vérifier les renseignements confidentiels fournis au ministère de l'Industrie et du Commerce par les différentes entreprises avec lesquelles le ministère traite?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Les sociétés participant au Programme de l'automobile font tenir au gouvernement des rapports confidentiels sur la partie de leurs opérations se rapportant au programme. Ces données concernent la production, les ventes et la partie commerciale. Grâce à ces renseignements, le gouvernement est en mesure de déterminer le rendement des sociétés relativement à leurs engagements dans le cadre du Programme de l'automobile.

2. Les indices qui servent à évaluer le rendement de toute société par rapport aux conditions d'admissibilité sont la valeur canadienne ajoutée sur le plan de la production de véhicules, la valeur nette à la vente de la production canadienne de véhicules par rapport à la valeur nette à la vente des véhicules vendus au Canada et la croissance de la valeur des ventes canadiennes.

3. En ce qui a trait aux renseignements confidentiels fournis par les producteurs participant au Programme de l'automobile, le ministère du Revenu national vérifie les livres et les rapports des sociétés pour chaque année de production et détermine le rendement des sociétés, compte tenu de leurs engagements.

LA FORMATION DES CADETS DE L'AIR ITALIENS

Question n° 2704—M. Brewin:

1. Le gouvernement italien a-t-il demandé au gouvernement du Canada de former des cadets de l'air italiens?

2. Le gouvernement canadien a-t-il accepté une telle proposition et, dans l'affirmative, quelles sont les dispositions prises quant au nombre de cadets, au paiement des cours, etc.?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1 et 2. Non. Cependant, en juillet dernier l'attaché militaire auprès de l'ambassade d'Italie à Ottawa a fait une enquête officieuse au sujet de la possibilité de former au Canada des cadets de l'air italiens. Jusqu'à présent, aucune demande officielle n'a été faite par le gouvernement italien à ce sujet.